CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP Rentrayeur (options : A Tapis / B Tapisseries)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Rentrayeur, veuillez visiter : caprentrayeur.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Rentrayeur

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-UG1-HGEMC • Durée : **2 heures** • Coefficient : **1,5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : la construction européenne après 1945 (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : les mobilités et l'aménagement du territoire (3 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet associé **(PDF) :** https://caprentrayeur.fr/assets/annales/cap-rentrayeur/Enseignement moral et civique/2026/CAP Rentrayeur (options : A Tapis - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Histoire : la construction européenne après 1945

Le document DT 1 est un extrait de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, proposant une mise en commun de la production franco-allemande de charbon et d'acier. Les questions portent sur la présentation de cette source, ses objectifs, sa portée historique et ses limites.

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en indiquant sa nature, son auteur, sa date et le contexte historique dans lequel il est publié.

Le DT 1 est un extrait d'une déclaration politique, prononcée par Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères. Elle date du 9 mai 1950 et a été prononcée à Paris. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe doit se reconstruire et prévenir un nouveau conflit. La proposition intervient aussi pendant la guerre froide, dans un contexte de tensions entre les blocs, et vise notamment à rapprocher la France et l'Allemagne.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Extrait d'une déclaration politique de Robert Schuman, prononcée à Paris le 9 mai 1950, dans le contexte de l'après-guerre et du rapprochement franco-allemand.

Question 1.2. Relevez deux objectifs que Robert Schuman attribue à la mise en commun de la production du charbon et de l'acier, puis expliquez en quoi cette proposition peut contribuer à la paix en Europe.

Le texte associe la mise en commun à deux objectifs : préserver la paix et créer une solidarité concrète entre les pays. Schuman propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune.

- La gestion commune rend les deux pays interdépendants.
- Comme le charbon et l'acier sont essentiels à l'industrie et à l'armement, leur contrôle commun rend plus difficile une préparation militaire menée séparément.

Cette coopération doit donc réduire la rivalité franco-allemande et contribuer à la paix européenne.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Préserver la paix et créer une solidarité : la gestion commune du charbon et de l'acier rapproche la France et l'Allemagne et limite leur rivalité.

Question 1.3. Expliquez ce que signifie l'expression « réalisations concrètes » dans le document et appuyez votre réponse sur un élément précis du texte.

L'expression « réalisations concrètes » désigne des actions précises mises en œuvre progressivement, plutôt qu'une Europe unie d'un seul coup. Le texte donne un exemple explicite : le gouvernement français propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. Cette coopération économique constitue une première étape pratique. Elle doit créer une « solidarité de fait », fondée sur des intérêts partagés entre les pays.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Une coopération progressive et réelle : placer le charbon et l'acier franco-allemands sous une Haute Autorité commune.

Question 1.4. Montrez l'intérêt historique du document pour comprendre les débuts de la construction européenne, puis présentez une limite de cette source en tenant compte de son auteur et de sa nature.

Le document montre qu'en 1950 la construction européenne est envisagée comme une coopération progressive, et non comme une union réalisée immédiatement. Il révèle le choix de commencer par le charbon et l'acier, secteurs stratégiques, et de rapprocher la France et l'Allemagne pour établir une solidarité et préserver la paix.

- **Limite :** Schuman présente une proposition politique du gouvernement français et cherche à convaincre. Il ne donne donc pas tous les points de vue.
- L'extrait est abrégé et décrit un projet, pas ses résultats ultérieurs.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La déclaration révèle le projet initial d'une Europe bâtie progressivement par la coopération. Sa limite : cet extrait politique présente les intentions de Schuman, pas tous les points de vue ni les résultats.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Géographie : les mobilités et l'aménagement du territoire

Le document DT 2 présente les modes principaux de déplacement domicile-travail de 1 000 personnes interrogées dans la ville fictive de Val-des-Rives. Les questions demandent de calculer une proportion, de tirer des constats du tableau et de proposer un aménagement qui limite la place de la voiture.

Question 2.1. À partir du document DT 2, calculez le pourcentage des personnes interrogées qui se déplacent principalement en voiture. Écrivez le calcul effectué et donnez le résultat avec le signe %.

Le tableau compte 520 personnes utilisant principalement la voiture sur 1 000 personnes interrogées. Pour obtenir le pourcentage, on rapporte cet effectif au total, puis on multiplie par 100 : $\frac{520}{1\,000} \times 100 = 52\,\%$. Ainsi, un peu plus de la moitié des personnes interrogées se déplacent surtout en voiture.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 52 %

Question 2.2. Relevez deux constats différents que permet de faire le tableau sur les modes de déplacement dans la ville de Val-des-Rives.

- La voiture est le mode principal le plus fréquent : 520 personnes l'utilisent, contre 240 pour les transports en commun, 180 pour la marche ou le vélo et 60 pour les autres modes.
- Les transports en commun sont davantage utilisés que la marche ou le vélo : 240 personnes contre 180.

Ces constats montrent à la fois la place dominante de la voiture et l'importance des déplacements sans voiture.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La voiture arrive en tête avec 520 personnes ; les transports en commun sont plus utilisés que la marche ou le vélo.

Question 2.3. Proposez un aménagement qui pourrait faciliter les déplacements tout en limitant la place de la voiture. Expliquez à quel constat du document votre proposition répond et donnez un avantage possible pour les habitants. La réponse rédigée doit figurer sur la copie. Le tableau du document réponse DR 1 peut également être complété et doit être rendu avec la copie.

La voiture est le mode principal de déplacement de 520 personnes sur 1 000. La ville pourrait aménager des pistes cyclables sécurisées et continues pour offrir une alternative aux trajets en voiture. Cette proposition répond à la forte place de l'automobile dans le tableau. Elle faciliterait les déplacements à vélo et rendrait les trajets courts plus sûrs pour les habitants.

Tableau DR 1 complété

Constat tiré du document DT 2	Aménagement proposé	Avantage possible pour les habitants
Voiture : 520/1 000	Pistes cyclables sécurisées	Trajets à vélo plus sûrs, moins de voitures

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Aménager des pistes cyclables sécurisées afin de favoriser le vélo, de rendre les trajets plus sûrs et de limiter la place de la voiture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

Dans un groupe de discussion en ligne, des insultes visant l'origine d'une personne suivent une critique d'une décision municipale. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 sert d'appui pour examiner les droits concernés, les limites de la liberté d'expression et les actions qui favorisent un échange respectueux.

Question 3.1. Identifiez deux principes ou droits en jeu dans cette situation civique.

Deux droits sont directement en jeu. La personne peut exprimer son opinion et critiquer une décision municipale, conformément à la liberté d'expression. En retour, les participants doivent respecter autrui, notamment sa dignité et son origine. Le principe d'égalité est également concerné : une personne ne doit pas être attaquée ni traitée différemment en raison de son origine. Ces droits s'exercent ensemble.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Liberté d'expression et respect d'autrui sont les deux droits principaux en jeu, avec le principe d'égalité entre les personnes.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas les insultes visant l'origine d'une personne. Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

L'article 11 protège la libre communication des opinions : critiquer une décision municipale relève donc de la liberté d'expression. Toutefois, l'article 4 précise que la liberté ne doit pas nuire à autrui.

- Les insultes ciblant l'origine blessent et portent atteinte à la dignité de la personne.
- Elles ne sont pas une simple critique de la décision municipale.

La liberté d'expression a donc pour limite le respect des droits d'autrui.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La critique de la décision est protégée, mais les insultes liées à l'origine nuisent à autrui et dépassent les limites de la liberté d'expression.

Question 3.3. Proposez deux actions adaptées que pourrait entreprendre le membre du groupe pour contribuer à un échange respectueux et protéger la personne visée.

1. Signaler les propos aux responsables du groupe ou à la plateforme, et conserver une preuve du message si nécessaire.
2. Rappeler calmement les règles de discussion, soutenir la personne visée et inviter les participants à débattre de la décision municipale sans attaques personnelles.

Ces actions peuvent contribuer au retrait des propos insultants et permettre à la personne visée de participer à un échange plus respectueux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signaler les insultes, rappeler les règles du groupe et soutenir la personne visée en recentrant le débat sur la décision municipale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG1 d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique du CAP Rentrayeur, Édition 2026 Édition 2026, porte le code FV-ENT-UG1-HGEMC dure deux heures et est affectée du coefficient 1,5. Elle évalue l'analyse de la déclaration Schuman, l'exploitation de données sur les déplacements domicile-travail et la proposition d'un aménagement, ainsi que le raisonnement civique sur la liberté d'expression et le respect d'autrui.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La déclaration Schuman du 9 mai 1950 propose une mise en commun franco-allemande du charbon et de l'acier pour créer une solidarité concrète en Europe.
- Pour obtenir un pourcentage, diviser l'effectif concerné par l'effectif total, puis multiplier le résultat par 100.
- Une proposition d'aménagement doit répondre à un constat issu des données et présenter un avantage possible pour les habitants.
- La liberté d'expression est un droit, mais son exercice ne doit pas nuire à autrui, conformément à l'article 4 de la Déclaration de 1789.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour présenter une source, identifiez séparément sa nature, son auteur, sa date et son contexte historique.
- Appuyez l'analyse de la déclaration Schuman sur un passage précis et indiquez une limite liée à l'auteur ou à la nature de la source.
- Pour le calcul demandé, écrivez l'opération et exprimez le résultat avec le signe %.
- Reliez clairement le constat statistique, l'aménagement proposé et son avantage, puis rendez le DR 1 avec la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la proportion de personnes qui utilisent principalement la voiture ?

Divisez le nombre de personnes utilisant principalement la voiture par le total des personnes interrogées, puis multipliez par 100. Pour cette question, le tableau donne 520 personnes sur 1 000. Écrivez l'opération et indiquez le résultat avec le signe %.

Q : Comment présenter l'intérêt et la limite d'une source historique ?

Expliquez ce que la source permet de comprendre sur son époque en citant un élément du texte. Puis indiquez ce qu'elle ne permet pas d'établir complètement, en tenant compte de son auteur, de sa nature et du fait que l'extrait est abrégé.

Q : Comment organiser son temps pour cette épreuve de deux heures ?

Le sujet répartit 20 points entre l'histoire, la géographie et l'enseignement moral et civique. Répartissez votre temps en fonction des points, rédigez des réponses justifiées et gardez quelques minutes pour vérifier votre copie et rendre le document DR 1.

Q : Quels critères faut-il respecter pour la proposition d'aménagement et les réponses civiques ?

Pour l'aménagement, reliez un constat du tableau à une proposition et à un avantage pour les habitants. En EMC, identifiez les droits en jeu, appuyez votre explication sur le document d'appui et proposez deux actions adaptées à la situation.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://caprentrayeur.fr/assets/annales/cap-rentrayeur/Enseignement moral et civique/2026/CAP Rentrayeur (options : A Tapis - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Rentrayeur (options : A Tapis : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Rentrayeur, classés par épreuve et par année :
caprentrayeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Rentrayeur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
caprentrayeur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.